

MAIRIE DE MONTIGNY-LE-CHARTIF

28120

Tél. : 09.87.12.40.05

messagerie : montigny-le-chartif@bbox.fr

**Procès-verbal de la session ordinaire
mardi 27 novembre 2018**

Convocations adressées le vingt novembre 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt sept novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur FAUQUET Joël, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs FAUQUET Joël, HUET Jean-Paul, Madame JULIEN Annie, Messieurs ROBIN Jean-Paul, BEAUVAIS Jean-Pierre, BOUILLON Jean-Philippe, Mesdames SEVESTRE Maryline, GUÉGAN Simone, SAISON Nadine, M. DESCHAMPS Pascal, M. AUGER Eric.

Absents excusés : Mesdames DEROIN Brigitte et Mme JAUNEAU Isabelle.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et approuvé.

Secrétaire de séance : Madame SAISON Nadine.

Validation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la communauté de communes entre Beauce et Perche,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la Commission locale d'évaluation des Charges transférées, a évalué les charges transférées pour chaque compétence par les communes membres à la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche suite à la nouvelle compétence facultative " Transport scolaire" pour le transport des élèves du collège et du primaire .

Pour le transfert de charges relatif au transport scolaire des élèves du Collège d'Illiers-Combray, la commission a retenu la somme de 3 617.25 € correspondant à la moyenne des participations des 3 dernières années.

Pour le transfert de charges relatif au transport scolaire en direction des écoles primaires et maternelles, pour la commune de Montigny le Chartif, la commission a retenu le montant de l'année 2017 de 15 294 € payé par la commune à la régie de transport scolaire du syndicat de regroupement pédagogique des Portes du Perche.

Lors de la discussion, les élus émettent des réserves sur ce montant de 15 294.18 € vu que le montant réglé en 2015 était de 8 606.29 € du fait que les recettes de fonctionnement étaient de 44 731.43 € alors qu'en 2017 elles n'étaient plus que de 35 330 € .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal n'approuve pas le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 5 novembre 2018.

Il faut rappeler que le récapitulatif des transferts de charges s'élève à 55 341.92 €.

Projet d'enfouissement coordonné des réseaux de télécom, réseau électrique et éclairage public : rues de Nogent et de Frazé avec la participation de la commune.

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'enfouissement coordonnés ont été sollicités auprès de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche pour la :

Dissimulation des réseaux : Rues de Nogent de Frazé à MONTIGNY LE CHARTIF

Cette opération est programmée en 2019 par le Syndicat Energie Eure et Loir, Maître d'ouvrage des réseaux. La Communauté de Communes est contributrice du projet à l'égard du Syndicat.

M. le Maire expose les avantages de ce projet puisqu'il permettra de supprimer la ligne à moyenne tension aérienne qui part du transformateur rue de Fouleray et traverse la vallée de la Thironne en direction de la Métairie, d'autre part la commune avait l'obligation de éliminer les lampes à vapeur de mercure, et ces nouveaux équipements vont améliorer la performance énergétique tout en offrant un service de meilleure qualité aux habitants .

Le plan de financement prévisionnel est défini ci-dessous :

OPERATION			FINANCEMENTS				
Réseau	Maîtrise d'ouvrage	Coût HT en €	Conseil Départemental 28	Energie 28	Commune	Communauté de Communes Entre Beauce et Perche	TOTAL
TRANCHE 1							
Réseau électrique BT	Energie 28	266 000,00 €		211 050,00 €	54 950,00 €	- €	266 000,00 €
Communications Electroniques	Energie 28	32 000,00 €		- €	32 000,00 €	- €	32 000,00 €
Eclairage public	Energie 28	46 000,00 €		29 900,00 €	16 100,00 €	- €	46 000,00 €
frais de coordination	Energie 28	5 200,00 €		- €	5 200,00 €	- €	5 200,00 €
		349 200,00 €	- €	240 950,00 €	108 250,00 €	- €	349 200,00 €

Hors subvention du FDI 2019, la contribution financière de la commune à cette opération est estimée à **108 250 €**.

Puis, le plan de financement définitif sera établi à la clôture de l'opération, entraînant implicitement un ajustement de la contribution communale.

Monsieur BOUILLON Jean-Philippe sort de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de verser une participation financière à la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche pour ces travaux, Rue de Nogent et de Frazé – Montigny-le-Chartif, à hauteur des montants désignés ci-dessus.
- Prend acte que sa participation sera ajustée en fonction des coûts réels et éventuellement réduite en cas d'attribution du FDI sur l'exercice 2019.
- Décide d'inscrire la dépense au chapitre 204 du budget communal.

Monsieur BOUILLON reprend la séance.

Les projets de travaux en 2019,

Pour la voirie communale transférée à la CDC , Il est proposé à la Communauté de communes entre Beauce et Perche de réaliser des travaux sur les voies suivantes :

Au Bois et à Auwilliers ; prévoir un bicouche amélioré ,

A Villeneuve , il a lieu de réparer l'entrée de la voie et réaliser des réparations à la Haie au Mesles , ces travaux seront proposés à la CDCentreBeauceetPerche.

Pour la voirie communale pris en charge par la commune, il est proposé de réaliser des travaux de réfection sur la voie du Guè Chenevotte .

Des devis sont sollicités auprès de l'ATD au prochain conseil.

-Aménagement d'un City Parc .

M. le Maire présente le projet d'une aire de jeux pour les jeunes suite à une demande écrite de ces derniers , l'emplacement le plus adapté serait derrière la salle de restauration scolaire ,M.

le Maire présente le projet du City Parc dont un premier devis s'élève à 45 280.66 € HT en tenant compte des travaux de terrassement et d'aménagement .

Ce projet peut être subventionné à hauteur de 30 % par le département (règlement de 2018) , une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales peut être apportée, la Direction de la Jeunesse et sports sera aussi contactée ainsi que la communauté de communes entre Beauce et Perche à travers les fonds de concours .Mais dans le cadre du contrat de région via la communauté de communes Entre Beauce et Perche , il n'y a plus de crédits (sous la mention "Favoriser le mieux être social") jusqu'en 2021 car les crédits ont été principalement utilisés pour le haut débit.

Les élus autorisent Monsieur le Maire à poursuivre les démarches mais ce projet ne sera validé que sous réserve de l'attribution de subventions d'un montant de 15 000 euros au moins.

- Le point sur la station d'épuration,

Partie Réseaux

Les habitants de la dernière tranche rue de Fouleray ne peuvent pas se raccorder , les pompes de refoulement situées sur le terrain derrière la mairie ont des défaillances techniques , des dépenses sont à engager par les diverses entreprises qui sont intervenues pour les réparer mais aucun accord n'a été trouvé .La mise en place de la télésurveillance de poste de relevage sur l'ordinateur de la commune n'est pas encore réalisée .

Partie station

La plantation des cotonéasters est prévue début décembre et il a lieu de préparer un cahier avec un planning d'entretien.

- Informations et questions diverses.

Divers devis

- Illumination de Noël

Monsieur le Maire avait proposé aux élus par mail l'achat d' une guirlande en forme de sapin de 4 mètres à positionner sur la placette rue de Nogent , plusieurs élus ont émis leur désaccord vu le montant de l'achat , M. le Maire rappelle que l'installation d'un grand sapin coûte aussi cher s'il faut faire appel aux services des entreprises pour le montage du sapin et la décoration.

Après discussion , il est décidé qu'un sapin sera installé sur la place avec l'aide de bénévoles.

- Vérification des poteaux incendie

La commune a l'obligation d'assurer la vérification des points d'eau dévolus à la défense extérieure contre l'incendie en particulier les poteaux incendie par un organisme certifié . L'entreprise GARCIA propose ce service pour un montant de 30 € par poteau soit 570 € HT pour la commune de Montigny-le-Chartif, le conseil autorise Monsieur le Maire à signer ce devis.

- Fermeture de la Fourrière départementale .

M. le Maire évoque la question de la fermeture de la fourrière départementale au 31 décembre de ce fait les communes doivent assurer ce service ,une convention de capture et de ramassage des chiens et chats errants et morts peut être signée avec un privé à moins qu'une solution soit proposée au niveau de la CDC.

- Les tarifs des concessions au cimetière sont maintenus.

- Il a lieu de nommer un délégué à la commission tourisme de la CDC, la candidature de M. DESCHAMPS Pascal est retenue.

Tour de table

Un élu évoque la pose des panneaux "voisins Vigilants" , il y a un désaccord sur le type de panneaux à poser et les emplacements de pose.

Une élue aborde le devenir du bâtiment commercial , il est décidé qu'une réunion sur les lieux sera organisée un samedi matin afin de réaliser des travaux.

La séance est levée à 23 h 22 et les membres présents ont signé.

<i>FAUQUET Joël Maire</i>		<i>JULIEN Annie</i>	
<i>HUET Jean-Paul</i>		<i>SAISON Nadine</i>	
<i>DEROIN Brigitte</i>		<i>GUÉGAN Simone</i>	
<i>JAUNEAU Isabelle</i>		<i>BEAUVAIS Jean- Pierre</i>	
<i>DESCHAMPS Pascal</i>		<i>BOUILLON Jean- Philippe</i>	
<i>ROBIN Jean-Paul</i>		<i>SEVESTRE Maryline</i>	
<i>AUGER Eric</i>			

.

.